



LE JUCH



Le Juch, ancienne trêve de Ploaré, ne fut érigé en paroisse que par ordonnance royale du 16 Août 1844.

L'église a pour patronne Notre-Dame, qu'invoquait le baron du Juch, commandant les croisés bretons à la bataille de Damiette, 1249 : « *Nostre-Dame du Juch, à nostre ayde* ».

Le second patron est saint Maudet, qui n'y a plus d'autre image qu'une statuette toute moderne. Il est à croire qu'il avait autrefois sa statue dans une des niches de l'entrée du sanctuaire.

Les parties les plus anciennes de cette église, l'angle Sud-Ouest et le porche, portent les caractères du commencement du XVI^e siècle, déclin de la période ogivale. Le porche est surmonté d'une chambre qui est de construction plus récente. Sur le reste de l'édifice sont réparties des dates diverses qui indiquent des remaniements et des agrandissements.

Le caractère général de l'édifice est le même que celui de l'église de Ploaré. L'abside est également dessinée en pans coupés, rehaussés de contreforts surmontés de clochetons et de lanternons, et ces petits couronnements, en se combinant et se mariant avec le clocher, donnent une très heureuse silhouette.

A l'extérieur, sur le mur Sud de l'abside, on lit cette inscription :

M^{re} PHILIPPE . R . CORNIC . F . A : PERENNOV : F

Sur le côté Nord est une autre inscription plus longue, mais qui ne pourrait se lire qu'en montant à une échelle.

Le clocher a été ajouté après coup, en 1700, et cela de fond en comble, en faisant une tranchée dans la façade Ouest. La porte principale est accostée de deux colonnes à grandes volutes ioniques, portant un fronton courbe dont le tympan contient cette inscription :

M ^{re} : P : CHARLES	M : M ^{me} : MAREC
I... OI : ET : LICENC	DE : KISORE : P : C
IE : EN : LVNIVERSITE	M : C : PHILIPPE
DE : PARIS : ET : REC	DE : KERDAEC : P

Sur le pilastre ou contrefort Sud du clocher :

RENE : RENEVOT : P : 1700

Et sur la porte en bois :

1720 : H : H : LE : BILLON : DE : KERSTRAT : FAB

Le clocher, accompagné de deux tourelles octogonales, terminées en dômes, a sa base surmontée d'une chambre des cloches à deux baies, entourée d'une balustrade à forte saillie. Plus haut, une seconde balustrade encadre la naissance de la flèche.

A l'intérieur, composé d'une nef principale et de deux bas-côtés, des piliers octogonaux très élevés soutiennent des arcades à moulures prismatiques.

Sur le mur du bas-côté Nord on trouve :

1 : BRVT : FA : 1600

et ailleurs :

G : IONCOVR : FA : DE : KERVELLOV : 1696

Dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile :

RE : M : GVILLAVME : PAILLART : DOCTEVR : EN :
SORBONNE : ET : RECT. — ME : P : M : PAILLART : R —
P : M : Y : LOVBOVTIN : C — 1668 : M : A : MESCVO

Au côté de l'Épître :

M^{re} NO : LE : BILLON : DE : KERSTRAT : PRE : CVRE : 1702

Sur le bas-côté Midi, plus haut que le porche, s'ouvre une chapelle dans laquelle est un autel en granit largement sculpté, agrémenté d'anges cariatides, de moulures, fleurons et d'un médaillon central encadrant un buste de la Sainte Vierge.

Le soubassement porte cette inscription :

M : N : LE : BILLON : P : CVRE : MIC : LE : BILLON : F : 1703

Dans le sanctuaire, abritées dans des niches gothiques garnies de volets, sont les belles statues de Notre-Dame et de l'Ange Gabriel, celui-ci sans ailes, ayant une noble figure d'adolescent ; l'église est donc sous le vocable de l'Annonciation. C'est avec de l'huile provenant de la lampe qui brûlait devant ce Saint-Gabriel que le vénérable Michel Le Nobletz et son disciple, le Père Maunoir, ont opéré plusieurs miracles et guérisons.

Les volets ou panneaux fermant ces niches sont ornés de peintures sur leurs deux faces ; sur le côté intérieur sont figurées des scènes bibliques ou légendaires, sur le côté extérieur on voit des personnages en pied. Ces peintures sont très fines, dans le style de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e, rappelant le genre des

Primitifs français et flamands. A chaque niche il n'y a actuellement que deux volets ; il y en avait trois primitivement, de sorte qu'il manque à chacune deux scènes et deux personnages. — Les volets manquants ont été vendus par le Recteur à un marchand ou à un amateur, vers 1845 ou 1850, ce qui a occasionné des protestations de la part de la population.

Série des scènes :

Volets de la niche de saint Gabriel :

1^o Rencontre de sainte Anne et de saint Joachim sous la porte dorée ;

2^o Présentation de la Sainte Vierge au temple. Sainte Anne et saint Joachim sont au pied d'une sorte d'escalier élevé ; la petite Sainte Vierge, sans aucune aide, monte les quinze degrés figurant les quinze psaumes graduels, et se dirige vers le Grand-Prêtre ;

3^o Mariage de la Sainte Vierge ;

4^o Visitation.

Niche de Notre-Dame :

5^o Adoration des Mages ;

6^o Fuite en Égypte ;

7^o Légende du semeur. Ceci demande explication : La Sainte Vierge, fuyant en Égypte avec son divin Fils, rencontre un laboureur qui semait son blé et le prie de ne pas la trahir si les soldats d'Hérode viennent pour la poursuivre. Le semeur promet et Notre-Dame lui dit que son blé va croître immédiatement et monter en épis. En effet, le blé mûrit instantanément de sorte que le laboureur peut le récolter aussitôt. Les soldats d'Hérode arrivent et lui demandent s'il n'a pas vu passer une femme emportant son nouveau-né. Il leur répond qu'elle a passé au moment où il semait son blé. Les soldats déconcertés retournent sur leurs pas, sans continuer leur poursuite. C'est bien cette scène qu'on voit représentée dans ce tableau ;

8° Massacre des Saints Innocents. — Les soldats et les bourreaux ont des costumes et des poses étranges.

Personnages en pied :

Quatre évêques sans attributs spéciaux ;

Saint Paul, apôtre, tenant un livre et une épée ;

Saint Jean l'évangéliste tenant une coupe d'où sort un serpent ailé ;

Sainte Ursule, avec flèche, instrument de son supplice ;

Sainte Marguerite foulant un dragon monstrueux.

Les scènes représentées sur les deux panneaux qui manquent devaient être, d'après les traditions iconographiques :

1° Sainte Anne priant dans son jardin ;

2° Saint Joachim gardant ses troupeaux dans les campagnes de Nazareth ;

3° Nativité de l'Enfant Jésus ;

4° Adoration des Bergers ou des Mages.

Outre ces images de Notre-Dame et de saint Gabriel, il y a une statue de saint Michel foulant aux pieds un diable qui a grand renom dans le pays et que dans toutes les paroisses avoisinantes on appelle *le Diable du Juch*.

L'église possède un petit reliquaire ou châsse en argent, mesurant 0 m. 192 de longueur, 0 m. 082 de largeur et 0 m. 165 de hauteur totale. Le coffret a ses deux côtés ornés d'un cartouche oblong, avec évidemment vitré dans le milieu. Aux quatre angles, dans des niches, sont de petits génies nus ou anges sans ailes, tenant les instruments de la Passion : clou, marteau, lance, échelle. Ce reliquaire contient un petit ossement de saint Maudet, en bien mauvais état, mesurant 0 m. 05 de longueur... De plus, un os de saint *Fortunatus*, mesurant 0 m. 17 ; un os de saint Bénilde, *sancti Benildis*, 0 m. 13. Ces deux dernières reliques ont été apportées de Rome par Maître Clet de Jauréguy, recteur de Plouzané, et authentiquées, le 19 Juin

1690, par Mgr François de Coëtlogon, évêque de Quimper, M. Rannou, prêtre, supérieur du Séminaire, et Jean Coulloc'h, directeur au Séminaire.

La fenêtre absidale est garnie d'une maîtresse-vitre ancienne où les dais de couronnement sont de dessin gothique. La scène principale figure le Calvaire : Notre Seigneur en croix, les deux larrons, juifs, bourreaux, cavaliers. Dans la première baie, on voit la Sainte Vierge à moitié assise, saint Jean et la Madeleine. Derrière se trouve saint Maudet en dalmatique rouge. Une donatrice à genoux est vêtue d'une robe et d'un manteau armoriés : *d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules*, qui est Juch ; — *d'or au lion passant de gueules*, Pont-l'Abbé.

Signalons enfin la croix du cimetière, qui fait bonne figure en face du porche.

L'église est bâtie sur le versant Ouest d'une colline qui est très escarpée du côté Est, et sur laquelle on reconnaît les substructions du vieux château qui fut la résidence des barons du Juch.

Voici quel était l'état des armoiries dans cette église, en 1678 :

« Dans l'église tréviale du Juch, ès principale vitre, il y a en éminence et en supériorité, les armes de France et de Bretagne, et plus bas, joignant les dites armes, un écusson *au franc canton d'azur et un lion rampant d'argent armé et lampassé de gueules*, qui sont les armes de la seigneurie du Juch, quoique la dite fenêtre soit à présent au seigneur marquis de Molac.

« Le reste des vitres de la dite église sont armoyées des armes du dit Juch et de ses alliances sans qu'il y ait autres écussons ny armoiries, ès dites vitres.

« Du côté de l'Épître, joignant le petit balustre, est le banc et accoudoir du dit Le Juch armoyé de ses armes.

« Au-dessus de la porte faisant l'entrée du *chantouer* et supportant le dôme, il y a un écusson du dit Juch en bosse.

« Au haut du dit dôme et au niveau de la poutre, il y a un écusson des armes de Rosmadec.

« Il y a aussi au-dessus de la fenêtre de la chambre de l'église, au second pignon du midy, un écusson des armes du Juch en bosse.

« Et au-dessus d'une petite porte ouvrant au midi sur l'issue de la dite chapelle, et aussi posé un écusson du Juch, et au-dessus un autre des mêmes armes. »

« Certifié par Missire Guillaume Paillart, recteur de Ploezré » (Arch. Evêché).

M. de Courcy nous dit que les seigneurs du Juch, barons du dit lieu, étaient sieurs de Toulancoat et de Porzmarc'h, en Ploaré, de Pratanroux, à Penhars, du Mur, en Saint-Evarzec, et de Troheir, en Kerfeunteun. Nous parlerons des devoirs auxquels ils étaient sujets en cette dernière qualité, vis-à-vis des Evêques de Cornouailles, lorsque nous donnerons la notice de Kerfeunteun.

Ils avaient pour armes : *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules* ; devise : *Bien sûr et La non pareille*. Le sire du Juch figure à l'ost du duc à Ploërmel en 1294. M. de Courcy dit que la branche aînée a été fondue en 1501 dans *du Chastel*, et cette baronnie a appartenu depuis aux Gouyon de la Moussaye, Montboucher et Franquetot de Coigny. D'après le procès-verbal de prééminences cité plus haut, au xvii^e siècle, la terre du Juch était possédée par le marquis de Molac et les Rosmadec.

Les seigneurs du Juch furent donc les fondateurs et bienfaiteurs de cette église, mais ils étaient aussi fort attachés aux Pères Cordeliers de Quimper et ils possédaient dans leur église une chapelle dite du Juch, puis du Chastel, dans laquelle ils demandaient le plus souvent à être

inhumés. Le nécrologe du couvent publié par M. Trévédy (*Soc. Archéol.*, 1888) nous apprend que les restes d'Hervé du Juch, illustre chevalier, mort en Espagne, furent transportés aux Cordeliers de Quimper en 1369.

En 1429, Henri du Juch (*bénéficus specialis ordinis*) y fut également inhumé. De même, en 1462, le chevalier Hervé du Juch, et en 1468 Jean du Juch, écuyer, père de Henri du Juch qui, suivant le nécrologe « *supra id quod dici potest dilexit fratrum ordinem* » ; ce dernier mourut en son château du Mur, à Saint-Evarzec.

Les derniers seigneurs de ce nom inhumés aux Cordeliers furent, en 1501, Hervé du Juch, seigneur de Pratanroux, capitaine de la ville de Quimper, qui mourut regretté de tous : « *Sepultus cum planctu omnium* », et en 1534, Raoul du Juch, qui demanda à être enseveli avec l'habit des Frères mineurs. On peut croire que les paroissiens du Juch n'eurent pas à se plaindre de seigneurs qui montraient de si beaux sentiments de piété.

Les comptes de la trêve du Juch, en 1637, signalent dans l'inventaire « une croix façonnée d'argent avec son devant de satin, et deux grands calices d'argent doré, une bannière de velours à broderies d'or et d'argent ».

En 1639, on donne 220 livres à Mathurin Bescond, peintre, pour peindre une statue de la Madeleine et le retable du maître-autel, pour la confection duquel on avait donné 30 livres à Jacques Joncour.

En 1640, Jean Jacques, tailleur de pierres à Douarnenez, est appelé pour construire un autel dans l'église du Juch ; on lui alloue 59 livres pour cet objet.

Le lundi de Pâques, le clergé de Ploaré se transporte au Juch pour le Pardon, et le comptable (1637) porte : « Payé le lundy de Pasques pour leur devoir à MM le Recteur, prédicateur, Curé et pretres de la paroisse pour avoir fait l'office, ainsi qu'à MM. les Recteurs et Curés qui vinrent visiter la dite église, 10 livres 14 sols.

« Aux prêtres pour leur messe le jour de la fête de M. Saint Maudez, 10 sols.

« Aux prêtres pour l'office le jour de la Conception de Notre-Dame, 18 sols.

« Pour leur messe le jour de la Présentation de Notre-Dame, 10 sols.

« Pour devoir de l'office pour le jour de la Purification de Notre-Dame, 45 sols.

« Plus le jour de Nouel, tant pour le devoir de l'office que pour la chandelle qui fut employée la nuit faisant l'office, 32 sols, et pour le repas du dit jour, 10 sols.

« Pour devoir des vêpres, le dit jour, 10 sols.

« Pour la messe au Curé, le 1^{er} jour de l'an, 5 sols. »

En 1744, les oblations à la chapelle étaient relativement considérables et s'élevaient à la somme de 242 livres, dont le tiers était versé au Recteur de Ploaré, soit 80 livres ; en 1717, le tiers s'était élevé jusqu'à 106 livres.

En 1761, on fait l'acquisition de trois ampoules neuves de Le Moyne, fondeur, pour le prix de 23 livres, et le comptable déclare avoir payé « pour un gâteau au seigneur de Keratry, le 15 Août, comme de droit et de coutume, soit 10 sols ».

Enfin, les archives de la paroisse ont conservé l'authentique de plusieurs reliques données au Juch par un sieur Clet de Jaureguy, prêtre de Quimper et recteur de Plouzané, en Léon, qui venait de faire le voyage de Rome en 1690. Nous transcrivons ici cet acte mentionné plus haut.

« Ad futuram rei memoriam.

« Franciscus de Coetlogon Dei et S^{te} Sedis Apostolicæ gratia Ep. Coris. Cornubiæ Comes, universis presentes litteras inspecturis salutem.

« Cum nobilis et discretus M^{gr} Cletus de Jaureguy pres-

byter Corisop. et in diœcesi Leon. parochiæ de Plouzane pastor, Roma pro sua pietate (Limina) Apostolorum invi-
sendi gratia se contulerat, veniens quatuor capsas attule-
rit SS. M. M. reliquiis plenas, sigillis chyrographis cœteris-
isque quas litteræ authenticæ referunt, nobis munitas,
earumque tres seminario nostro Corisop. dono (dedit)
quas prædictas capsas coram testibus fide dignis qui et
ipsi præsentis instrumento subscripserunt cum debita
reverentia aperuimus et ita sicut litteræ authenticæ Emin.
Cardinalium referunt invenimus.

« Porro prædictas reliquias sic dispertiti sumus publicæ
fidelium venerationi exponendas : pro sacello nostri se-
minarii retinuimus.

« 1^o Quasi integrum crus S^{ti} Fortunati M. ;

« 2^o Os integrum ceu tibiam S^{te} Dominatae M. ;

« 3^o Aliud os S^{ti} Sylvani M. ;

« 4^o Alterum os S^{ti} Processi M. quæ sacra ossa diligen-
ter examinata thecis decenter ornatis includi manda-
vimus.

« Calvam S^{ti} Rufini, S^{ti} Plauti, theca dipartita item de-
center ornata jussimus includi et in eodem seminario
asservari usque dum aliter statutum a nobis fuerit.

« Ecclesiæ parochiali de Ploaré vel ecclesiæ succursali
du Juch, R^d Dⁿⁱ Guill. Paillart doctoris Sorbonici et præ-
dictæ parochiæ pastoris precibus annuentes concessimus :

« 1^o Os S^{ti} Benildis ;

« 2^o Partem cruris S^{ti} Fortunati, quæ in theca argentea
reposuimus cum aliis reliquiis S^{ti} Maudeti ibi jam dudum
inclusis.

« Præsens autem instrumentum nostra manu subscrip-
tum et testium præfatorum sigillo quoque nostro muni-
tum cum litteris. Prædictis, reserventur in Archivis præ-
dicti Seminarii.

« Datum in palatio nostro episcopali die decima secunda Junii 1690.

« N., *Episcopus Corn.*; DE JAUREGUY, *R. de Plouzane*; J. RANNOU, *Seminarii superior*; JOANNES COULLOCH, *presbyter Seminarii director*; FRANCISCUS LE GOAZRE, *decanus presidialis curiae.* »

CURÉS OU VICAIRES DU JUCH

1717. Hervé Marec.

1779. Lagadec.

1790. Jean Kerneau, né à Treffiagat le 29 Novembre 1756, prêtre en 1786, fut nommé curé du Juch en 1789. Il refusa le serment. Le 16 Mai 1791, le procureur-Syndic de Douarnenez écrivait au Département : « Au Juch, le curé Querneau prêcha hier affreusement contre les lois ; nous le tenons de quelques tréviens et nous cherchons des preuves complètes pour le traduire au tribunal » (L. 24). M. Kerneau se retira dans sa paroisse natale et se cacha à Kernuz avec un autre prêtre, M. Yves Andro, de Combrit ; c'est là qu'ils furent saisis le 5 Juin 1793.

« Le procureur de la commune de Pont-l'Abbé ayant eu avis ce jour, à 9 heures du matin, que des prêtres réfractaires étaient cachés au château de Kernuz, chez Pierre Le Roux, s'y transportait le même jour avec seize gardes nationaux, et y étant arrivé à 2 heures de l'après-midi, ayant placé dans le derrière de la maison cinq hommes, deux à la porte cochère et deux à l'entrée du vestibule, est entré avec le surplus de la force armée. Ayant pénétré dans un appartement sur le derrière, fermé d'une porte sans clef, y trouva deux hommes vêtus en

laboureurs, qu'il ne soupçonna pas d'abord être des prêtres ; mais ses regards étant tombés sur deux livres et sur une montre, il s'en saisit. Un des deux hommes ayant voulu s'y opposer, il le menaça de son sabre » (L. 19).

Jean Kerneau déclara qu'il avait quitté Le Juch depuis le mois de Septembre 1791, pour se retirer dans sa famille, à Treffiagat, et qu'il n'était à Kernuz que depuis huit jours. Emprisonné, il fut déporté en 1794 à l'île d'Aix, sur le *Washington* ; remis en liberté à Saintes en Avril 1795, M. Kerneau dut se retirer de nouveau à Treffiagat, dont il était recteur au Concordat. Le 29 Juin 1811, il fut nommé curé de Pont-l'Abbé, où il mourut le 12 Mars 1829.

RECTEURS DU JUCH

1844. Vincent Auffret, de Pleyben.

1854. Jean-Michel Jossin, d'Erdevenne (Morbihan).

1859. Pierre Moguen, de Cast.

1860. Tudy Romégou, de Pont-l'Abbé.

1863. Pierre Gourvez, de Dirinon.

1876. Alain Lozach, d'Ergué-Gabéric.

1887. Pierre Marrec, de Plozévet.

1892. Pierre L'Helgouac'h, de Plonévez-Porzay.

1899. Jean Féroc, de Saint-Méen.

1907. Claude Portier, de Plouvorn.

1911. Yves-Marie Le Roux, de Trémaouézan.

*
*
*

Jusqu'en 1844, la trêve du Juch demeura sans desservant en titre, et la supplique suivante, adressée à Mgr Graveran, va nous dire dans quelle mesure les secours religieux étaient assurés aux tréviens par la paroisse de Ploaré.

« MONSEIGNEUR,

« Nous avons appris que vous vous proposiez de demander l'érection de l'église du Juch en succursale et nous venons vous en témoigner notre reconnaissance ; rien ne peut nous être plus agréable et plus avantageux et nous faisons tous les vœux les plus ardents pour que cette érection ait lieu le plutôt possible. Et d'abord nous sommes trop éloignés de l'église de Ploaré pour désirer de rester attachés à cette église, comme le prétend le conseil de fabrique ; la majeure partie de la population du Juch est à une lieue et demie et même, à deux lieues de distance et plus du bourg de Ploaré et ce n'est qu'avec de grandes difficultés que nous pouvons nous y rendre, surtout en hiver à cause du mauvais état des chemins. Il en résulte qu'un grand nombre des habitants du Juch, surtout les infirmes et les vieillards, se trouvent dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs de religion.

« Il est vrai, Monseigneur, que nous avons un chapelain qui ne manque pas de zèle et dont nous n'avons qu'à nous louer, mais, vous savez qu'il ne peut remplir les fonctions attribuées au pasteur de la paroisse qu'avec l'autorisation de ce dernier. Ce n'est que bien rarement qu'il est autorisé à bénir les mariages. Nous n'avons grand'messe et vêpres que quatre ou cinq fois l'an, tout au plus. Nous avons cependant une belle église, le conseil de la fabrique en convient, mais il prétend que nous ne pourrions ni la réparer ni même l'entretenir sans les secours qu'elle reçoit de l'église mère.

« Jusqu'à présent, Monseigneur, l'église du Juch n'a reçu aucuns secours de la fabrique de Ploaré ; au contraire, le marguillier du *Juch*, après avoir payé toutes les dépenses locales, envoie encore plus de six cents francs, par an, à la fabrique de Ploaré.

« Mais pour éviter toute difficulté à cet égard, les sous-signés s'engagent dès à présent, tant pour eux que pour les autres fidèles du Juch, à payer et à fournir tout ce qui sera nécessaire non seulement pour les réparations et l'entretien de l'église, mais encore pour la célébration du culte et le logement du Pasteur qui pourra nous être accordé.

« Nous sommes du reste bien persuadés, Monseigneur, que la séparation projetée ne blessera en rien les sentiments religieux de la population de Ploaré, et que les pardons du Juch, loin de rien perdre de leur solennité, n'en seront que plus beaux et plus fréquentés.

« Nous osons donc espérer, Monseigneur, que si on consulte nos besoins spirituels et même notre avantage temporel, notre église sera érigée en succursale, et nous vous prions avec les plus vives instances de vouloir bien appuyer notre demande de votre paternelle et bienveillante recommandation.

« Daignez, Monseigneur, nous accorder votre bénédiction, et agréer l'assurance de nos hommages respectueux.

« GUESENGAR, Guillaume LE FLOCH, Henri COSMAO, KERVAREC P., QUINIOU, HASCOET, Jean HASCOET, Henry RAPHALIN, René QUINIOU, Yonic RIOU, Jⁿ HÉMON.

« 19 Décembre 1840. »

Ces vœux ne furent exaucés qu'en 1844 et, depuis, la dévotion à Notre-Dame du Juch n'a cessé de s'accroître ; voici comment en parlait le recteur, M. Jossin, en 1856 :



« La paroisse même est un lieu renommé de pèlerinage où affluent surtout les marins. Le jeune marin de Douarnenez appelé au service de l'Etat, ne quittera pas ses foyers sans venir saluer Notre-Dame du Juch, à laquelle sa mère ira le recommander pendant son absence. Cependant, un combat se livre, le feu ennemi décime les rangs, notre jeune marin dirige sa prière vers Notre-Dame du Juch ; il est sauvé ; c'est ce jeune homme que nous voyons agenouillé devant son image. Nous avons été attendri plus d'une fois du spectacle de vieux marins faisant le tour de la nef à genoux nus ; ils venaient d'échapper au danger. Toujours, je me rappellerai ce matelot à barbe grise qui fit trois fois le tour de la nef à genoux nus avec un profond recueillement et les yeux mouillés de larmes ; il vint ensuite me trouver et me raconta que, dans le trajet d'Alger à Marseille, au milieu d'une tempête, la foudre tomba à bord du navire chargé de soufre et ne laissa que deux hommes vivants sur huit. C'est l'un d'eux de Douarnenez qui venait d'accomplir le vœu qu'il fit alors. »

Dans une autre lettre, M. Jossin nous dit que ce marin s'appelait Guillaume Billon, et il ajoutait cet autre trait de la protection de Notre-Dame sur sa paroisse :

« En 1849, le choléra allait sévir au bourg du Juch, le fléau comptait déjà 16 victimes ; spontanément, le peuple demande une procession ; elle a lieu, tout le monde en est, petits et grands, un cierge à la main et bannière de la Vierge en tête. Le choléra disparaît entièrement et sa disparition a été regardée comme un miracle. »

Notre-Dame du Juch, priez pour nous !